

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : JoAnne Arsenault

<https://www.cadre21.org/membres/a616dda8117d9c6df4d10367>

Date d'obtention : 2020-10-17 17:25:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque l'intervenant reçoit l'information, il doit analyser rapidement si la situation a un impact sur un ou des élèves de l'école. À moins qu'une tierce personne (exemple un parent) vienne relaté la situation, l'intervenant enclanche le protocole. Il est important d'expliquer le processus au jeune(s) et de le rassurer. On reste neutre et on ne porte pas de jugement. Le questionnaire permet de recueillir le plus d'informations possible sur l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. L'intervenant ne doit pas regarder les images, mais demande au jeune de le mettre en mode avion et le dépose dans un sac identifié pour la suite du protocole.

Une fois les interventions faites, lorsqu'on parle d'images pornographiques, il faut communiquer avec le policier-école afin qu'il continue le processus et rencontre le(s) jeune(s) et les parent(s) afin de les informer de la nature criminelle des comportements et de les sensibiliser aux conséquences importantes du sextage chez les adolescents.

En tout temps, on doit assurer l'intégrité physique et psychologiques des jeunes impliqués. La confidentialité est essentielle et il est important d'assurer que les images ne se propagent plus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas no. 1 = Je retiens que, même dans une situation impulsive et consensuelle, il faut communiquer avec la police afin qu'ils sensibilisent les parents et les jeunes sur les enjeux reliés à ces comportements. Si le jeune rencontré ne collabore pas et que nous ne pouvons pas appliquer le protocole, nous appelons la police afin qu'ils fassent le suivi.

Cas no. 2 = Même si il n'y pas de nudité, nous devons nous assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes. Il n'est pas nécessaire d'appeler la police dans ces situations.

Même si on a déjà rencontré un jeune et qu'on a appliqué le protocole pour une situation antérieure, nous devons appliquer le protocole pour chaque situation.

Chaque jeune impliqués dans une situation doit être rencontré pour recueillir le plus d'informations possibles.

De plus, si la police nous demande d'appliquer le protocole avec un autre jeune impliqué, on doit refuser, car nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Cas no. 3 = Lorsqu'un parent nous demande d'intervenir auprès de son enfant, on le réfère à la police, car ceci se passe à l'extérieur de l'école et nous n'avons pas de raison de croire qu'il y a un impact sur lui ou d'autres élèves de l'école.

Par ailleurs, si le jeune nous interpelle directement, nous appliquons le protocole. Même si on apprend que l'instigateur a agis avec malveillance, il faut rencontrer tous le jeunes impliqués afin de recueillir le plus de renseignements possibles. On confisque le cellulaire du jeune soupçonné de malveillance sans faire le questionnaire. C'est la police qui fera l'enquête.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de ceuillette d'informations de la part de tous les élèves impliqués est délicate car nous devons être attentifs aux détails sans porter de jugement et en restant neutre pour recueillir les faits. La rencontre avec la victime semble des plus délicates, même si c'est elle même qui s'est prise en photo. La personne a besoin d'être rassurée et sentir que nous sommes là en soutien pour aider à résoudre la situation le plus rapidement possible. C'est à cette étape que l'intervenant développe le lien de confiance avec les jeunes impliqués. C'est aussi à cette étape qu'on tente de limiter la propagation des images. Puisque les images peuvent avoir été transférées plusieurs fois, il faut s'assurer de rencontrer toutes personnes de l'école qui pourraient avoir pris connaissance des images.